



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS COMMUNAUTAIRES LGBTQ2

SÉANCE D'INFORMATION

Appel de propositions 2020



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada 

Objet

- Le but de la présente séance d'information consiste à fournir :
 - De l'information sur l'appel de propositions du Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2;
 - De l'information sur le processus de demande (quand et comment faire une demande);
 - Un aperçu du processus d'examen.



Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 – objectifs

- L'objectif du Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 consiste à renforcer les capacités et les réseaux des organismes communautaires LGBTQ2 en vue de promouvoir l'égalité LGBTQ2 partout au Canada.



Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 – objectifs (suite)

- Cet appel de propositions appuiera des projets qui renforceront la capacité des organismes communautaires LGBTQ2 de l'une ou de plusieurs des façons suivantes :
 - En appuyant les capacités de gestion (par exemple, la gouvernance du conseil d'administration et la planification stratégique);
 - En renforçant la collaboration entre les organismes;
 - En assurant la viabilité à long terme (par exemple, en diversifiant les sources de financement);
 - En rendant plus accessibles l'accès aux preuves, aux données, à l'information et aux sources de connaissances (par exemple, l'analyses du milieu pour évaluer les besoins de la collectivité);
 - Améliorer l'accès aux possibilités de financement (notamment par la constitution en société pour accroître l'accès aux subventions et aux contributions);
 - Accroître la capacité du secteur dans son ensemble (par exemple, en renforçant l'expertise technique).



Organismes admissibles

Les organismes demandeurs peuvent déposer une demande à l'un des deux volets suivants :

1) Pour les organismes canadiens sans but lucratif **qui sont déjà incorporés ou enregistrés**

- Jusqu'à 400 000 \$* pour les organismes de portée pancanadienne pour des projets qui appuient les collaborations pancanadiennes ou le renforcement des capacités.
- Jusqu'à 300 000 \$* pour les organismes ayant une portée régionale, provinciale/territoriale ou interprovinciale/interterritoriale qui appuient les collaborations ou le renforcement des capacités à l'échelle provinciale/territoriale ou régionale.
- Jusqu'à 100 000 \$* pour les organismes ayant une portée locale qui appuient le renforcement des capacités.

*Les organismes dans les régions nordiques ou éloignées peuvent demander un supplément de 25 % au-delà des limites de financement.



Organismes admissibles (suite)

2) Pour les organismes canadiens sans but lucratif **qui ne sont pas encore incorporés ou enregistrés**

- Projets qui appuient le renforcement initial des capacités, y compris devenir légalement constitués (maximum de 25 000 \$ par projet).
 - Bien que ces organismes puissent prendre part à d'autres activités de renforcement des capacités, ils **doivent**, dans le cadre de leur projet, entreprendre les démarches nécessaires pour se constituer légalement, ce qui leur permet de rivaliser pour obtenir d'autres types de financement gouvernemental.
 - Une fois incorporé ou enregistré, les organismes peuvent entreprendre d'autres activités de renforcement des capacités avec le solde des 25 000 \$.

Les organismes qui ne sont pas légalement constitués ne sont pas admissibles aux 25 % supplémentaires pour les régions nordiques ou éloignées.



Organismes admissibles (suite)

- L'admissibilité sera déterminée en fonction des mandats, des visions ou des efforts des organismes, qui doivent illustrer que l'organisme travaille **principalement** ou **entièrement** avec les communautés LGBTQ2.
 - Les organismes doivent préciser que les principales populations qui bénéficient de leur travail sont une ou plusieurs communautés LGBTQ2.
 - Un organisme pour lequel les communautés LGBTQ2 ne constituent qu'une partie de la population plus large avec laquelle il travaille, ou pour lequel les communautés LGBTQ2 ne constituent qu'une des sous-populations avec lesquelles il travaille, n'est pas considéré comme admissible **à moins** qu'aucun organisme de ce type n'existe dans leur région ou communauté.

Organismes non admissibles

- Des exemples d'organismes qui ne seraient pas considérés comme admissibles comprennent, sans s'y limiter, ceux qui déploient leurs activités dans les domaines suivants :
 - Fournir un refuge aux jeunes vulnérables, y compris les jeunes LGBTQ2;
 - Lutter contre la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes, y compris les personnes lesbiennes, bissexuelles et trans.



Activités admissibles

- Les activités admissibles sont celles qui renforcent la capacité d'un organisme admissible dont les initiatives font progresser un mouvement LGBTQ2 au Canada.

Besoins éventuels devant être pris en compte	Exemples d'activités admissibles
Gestion des ressources humaines	Établir et mettre en œuvre des stratégies de recrutement, de formation et de maintien en poste
	Soutenir le développement et la diffusion d'outils pour l'apprentissage et le développement des compétences des membres
Gouvernance organisationnelle	Évaluer et améliorer l'efficacité du conseil d'administration ou créer un conseil ou un organisme directeur
Planification stratégique	Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique organisationnel

Activités admissibles (suite)

Besoins éventuels devant être pris en compte	Exemples d'activités admissibles
Revendication*	Renforcer la capacité organisationnelle à susciter le changement grâce à l'élaboration d'une stratégie de revendication
	Accroître la capacité des organismes LGBTQ2 à revendiquer sur les enjeux LGBTQ2
Coalitions et partenariats sectoriels	Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de collaboration, y compris une participation accrue des organismes LGBTQ2 aux collaborations intergouvernementales
	Créer et améliorer des coalitions pour renforcer le secteur LGBTQ2 sans but lucratif
Manque de sensibilisation du public à l'égard des expériences que vivent les personnes LGBTQ2 et des obstacles auxquelles elles font face	Mener des recherches communautaires ou d'autres projets novateurs qui aident à cerner les besoins de la communauté LGBTQ2

* La réalisation d'activités de revendication n'est pas une activité admissible.



Activités non admissibles

Exemples de projets non admissibles	
Prestation directe de services et de programmes, qu'ils soient existants, nouveaux ou améliorés	Élargir la portée des services ou des programmes existants (par exemple, programmes de santé et de mieux-être, les services de formation professionnelle)
	La mise en œuvre d'une nouvelle initiative de prestation de services
Prestation de services	Services communautaires directs
	Assistance technique par la prestation directe de services
Activités régulières/opérationnelles	Financement des programmes/projets existants ou en cours
	Engagement direct continu ou défense des droits
	Coûts généraux permanents de fonctionnement et de gestion (par exemple, les factures de services publics, salaire des gestionnaires)
	Achat, location ou crédit-bail de biens immobiliers
Formation ou perfectionnement	Formation ou perfectionnement lié aux besoins d'une ou de plusieurs personnes travaillant au sein d'un organisme LGBTQ2 qui n'est pas lié aux besoins organisationnels ou qui ne comprend pas un plan d'institutionnalisation des nouvelles connaissances/expertises en vue de leur utilisation continue par l'organisme.

Dépenses admissibles

- Les dépenses admissibles sont les coûts jugés **nécessaires pour appuyer l'objectif du projet**.
 - Les coûts directs comprennent notamment les salaires du personnel affecté au projet, **pour la durée du projet**, et les frais de déplacement directement liés au projet (au Canada).
 - Les coûts administratifs comprennent par exemple les salaires du personnel de l'organisme chargé de la supervision du personnel du projet et de la maintenance des technologies de l'information (ne dépasse pas 20 % du financement total demandé à FEGC).
- Tous les coûts admissibles sont soumis à une évaluation et à une négociation et :
 - doivent être raisonnables;
 - doivent être directement liés aux activités et aux résultats attendus.



Dépenses non admissibles

- Les dépenses non admissibles comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :
 - Les dépenses en immobilisation, comme les terrains, les immeubles, les véhicules et les autres coûts d'immobilisations importants, à l'exception du matériel informatique, tel que les ordinateurs de bureau, les portables et les petits périphériques nécessaires à la réalisation du projet;
 - Les salaires, les indemnités et les avantages sociaux des membres d'un conseil d'administration ou d'un autre corps dirigeant;
 - Les déficits budgétaires, la réduction de la dette, les réserves organisationnelles ou les fonds de dotation;
 - Les coûts engagés avant qu'une décision de financement soit prise.



Quand et comment faire une demande

- La période de présentation des demandes se termine **le 14 mai 2020 à 11 h 59 (midi), heure avancée du Pacifique.**
- Remplissez votre demande de financement en ligne avec [FluidReview](#).
- Le Guide des organismes demandeurs aidera les organismes à remplir la demande de financement.



Processus de demande

- Les demandes et toutes les pièces justificatives doivent être soumises avant la date limite.
- Un accusé de réception est envoyé à tous les organismes demandeurs.
- Les demandes sont examinées pour s'assurer qu'elles répondent aux critères d'admissibilité.
- Les demandes admissibles sont évaluées par le Ministère et examinées lors d'un processus d'examen externe.

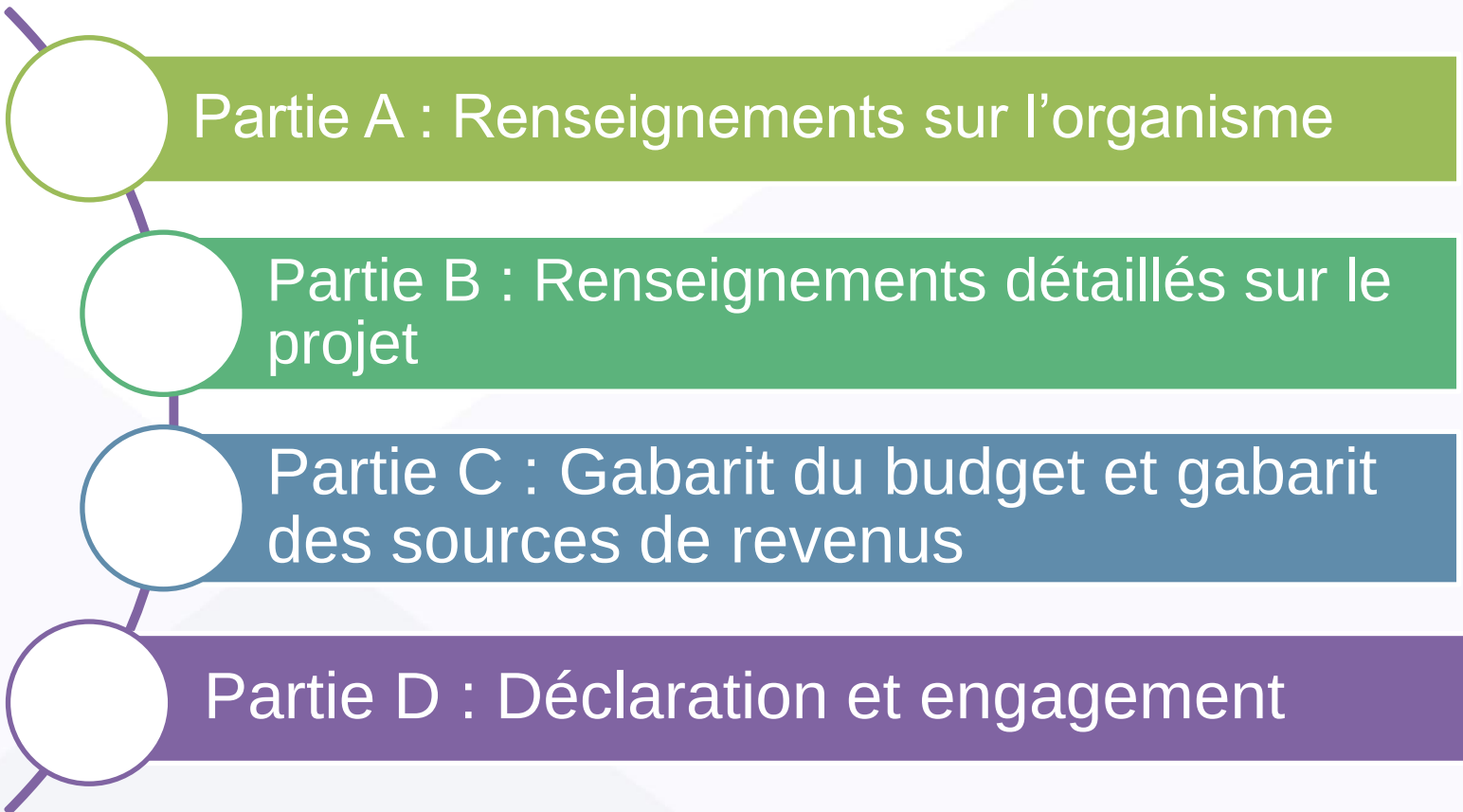
Processus de demande – Guide des organismes demandeurs

- Vous êtes fortement encouragés à lire le Guide des organismes demandeurs avant de remplir une demande.
- Le Guide des organismes demandeurs fournit des directives sur :
 - ce que l'on attend des organismes demandeurs dans le cadre de l'appel de propositions;
 - la façon de présenter une demande et de remplir chaque partie du formulaire de demande;
 - les critères d'admissibilité et d'évaluation.



Demande de financement

Les sections principales de la demande de financement sont les suivantes :



Partie A : Renseignements sur l'organisme

- FEGC utilise les renseignements fournis dans cette section pour établir l'identité de l'organisme
- Question 17 : Mandat de l'organisme
 - Les organismes demandeurs doivent fournir le mandat de leur organisme pour démontrer qu'il travaille **principalement** ou **entièrement** avec les communautés LGBTQ2.
 - S'ils ne travaillent pas principalement ou entièrement avec la communauté LGBTQ2, les organismes demandeurs doivent expliquer **comment** un tel organisme n'existe pas dans la région ou la communauté.

Partie B : Renseignements détaillés sur le projet

- Cette section porte sur les détails du projet, sa portée et ses objectifs.
- Les organismes demandeurs doivent fournir des détails sur les liens entre l'objectif, les activités, le budget et les résultats du projet ainsi que sur les partenaires et les parties intéressées, le cas échéant.
- Question n° 40 : Joindre le plan de travail dûment rempli
 - Les organismes demandeurs devront télécharger le document Word, avant de le remplir, de le sauvegarder et de le joindre à leur demande.
- Question n° 42 : Partenaires
 - Les organismes demandeurs sont invités à fournir une liste de partenaires et à expliquer leur rôle.

Partie C : Gabarit du budget et gabarit pour les sources de revenus

- Les gabarits sont des documents Excel; les organismes demandeurs devront les télécharger, les remplir, les sauvegarder et les joindre à leur demande.
- Les instructions sur la façon de remplir le gabarit du budget sont fournies dans le modèle (onglets **rouge**):
 - Les onglets **verts** servent à répertorier les coûts directs de prestation uniquement;
 - Les onglets **orange** servent à énumérer les coûts administratifs seulement;
- Le gabarit pour les sources de revenus permet d'énumérer les autres sources de financement en lien avec le projet, telles que :
 - les contributions financières servent à compenser les coûts liés au projet;
 - les contributions en nature sont des biens ou des services non financiers fournis au lieu d'espèces.

Partie D : Déclaration et engagement

- Pour être admissibles, les demandes doivent être remplies et signées électroniquement par les personnes représentant officiellement l'organisme demandeur, conformément aux règlements administratifs ou autres documents constitutifs de l'organisme.



Documents requis – Liste de vérification

Une demande complète doit comprendre :

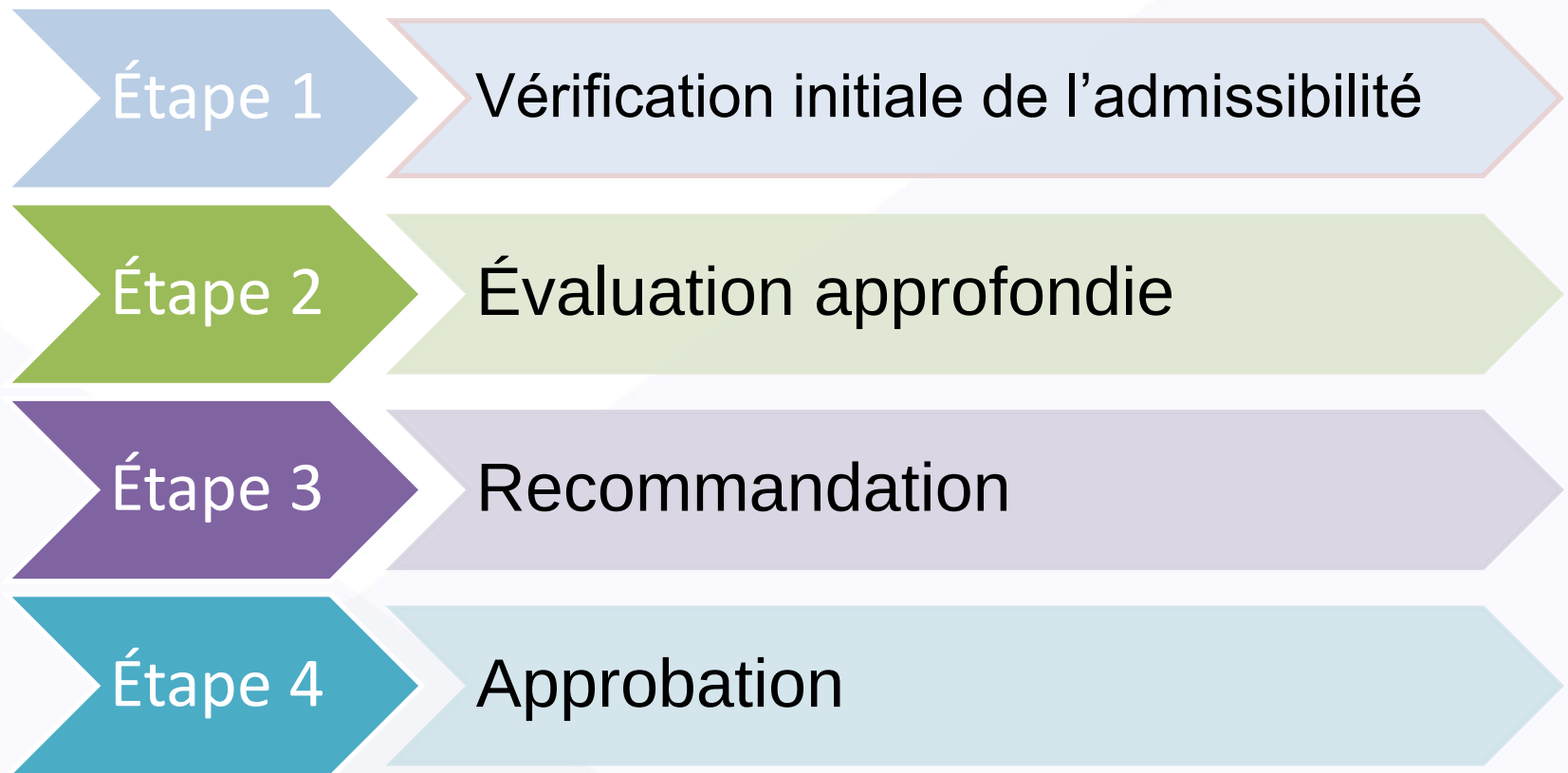
1. Le formulaire de demande de financement rempli dans son intégralité;
2. La preuve que l'organisme est légalement constitué jointe, le cas échéant;
3. Le plan de travail joint dans le modèle Word fourni;
4. Les formulaires de budget et des sources de revenus joints dans les modèles Excel fournis.

Pour les organismes établis au Québec, les organismes demandeurs doivent également :

- Joindre les plus récents états financiers de l'organisme;
- Il incombe aux organismes assujettis à la [Loi sur le ministère du Conseil exécutif \(M-30\)](#) d'obtenir cette autorisation avant de finaliser toute entente de financement avec Femmes et Égalité des genres. Si votre organisme a déjà reçu un arrêté ministériel du gouvernement du Québec, vous devez le joindre à votre demande.



Processus de révision



Processus de révision

Étape 1

Vérification initiale de l'admissibilité

- Les demandes seront présélectionnées pour s'assurer que :
 - La demande a été soumise avant la date limite;
 - La demande comprenait toutes les pièces jointes pertinentes;
 - La demande a été soumise par un organisme admissible avec une preuve d'enregistrement valide (le cas échéant);
 - Les activités proposées visent le renforcement des capacités.



Processus de révision

Étape 2

Évaluation approfondie

Les demandes qui franchissent le stade de la présélection seront évaluées en fonction de ce qui suit :

- **Pertinence des organismes par rapport à l'objectifs du Fonds** : la demande de financement est-elle conforme à l'objectif de l'appel de propositions et démontre que l'organisme travaille principalement ou entièrement avec les communautés LGBTQ2.
- **Incidence des activités** : la demande fournit une description claire de chaque activité et démontre comment les activités et les résultats sont pertinents par rapport aux objectifs du projet.
- **Gestion du projet** : les échéanciers sont clairement établis et réalisables en fonction des activités du projet. La demande démontre l'expérience dans l'exécution réussie de projets et l'obtention de résultats positifs.
- **Budget clairement lié aux activités** : les coûts sont raisonnables et détaillés et ils appuient les objectifs du projet. Ils sont directement liés aux activités et aux résultats du projet; le montant total demandé au Ministère ne dépasse pas le niveau de financement admissible* pour le projet (dépenses administratives ne dépasse pas 20 %). Il est démontré et expliqué comment les coûts constituent une bonne optimisation des ressources.



Processus de révision

Étape 3

Recommandation

- Un processus d'examen externe sera utilisé pour fournir une perspective externe au processus d'examen
- Le résultat du processus d'examen déterminera si le projet sera recommandé pour considération à FEGC



Processus de révision

Étape 4

Approbation

- Des lettres/courriels de décision sont envoyés à tous les organismes demandeurs.
- Si un financement est approuvé, une entente sera négociée avec l'organisme.
 - Si les activités du projet commencent avant qu'une décision de financement soit prise, les dépenses engagées avant la date de la décision de l'octroi du financement seront inadmissibles.
 - Les organismes financés devront rendre compte des activités et des résultats.
- Les projets approuvés pourraient commencer au plus tôt en octobre 2020 et doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2022.

Soutien disponible



Bureaux de Femmes et Égalité des genres Canada	Numéro de téléphone sans frais	Numéro de téléphone local	Courriel
National	1-866-902-2719	819-420-6883	infonational@cfc-swc.gc.ca
Atlantique	1-877-851-3644	506-851-3644	infoatlantique@cfc-swc.gc.ca
Québec et Nunavut	1-888-645-4141	514-283-3150	infoquebec@cfc-swc.gc.ca
Ontario	1-866-599-7259	819-420-6853	infoontario@cfc-swc.gc.ca
Ouest, Territoires du Nord-Ouest et Yukon	1-866-966-3640	780-495-3839	infoouest@cfc-swc.gc.ca



Pour tout complément d'information...

Visitez le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://cfc-swc.gc.ca/fun-fin/cp-ap-fr.html>

Cliquez sur les liens relatifs au « Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 »

Important : lisez le Guide des organismes demandeurs !

OU

Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin sur le site Web, appelez-nous aux numéros de téléphone indiqués.

***Veillez prendre un moment pour remplir
notre formulaire de rétroaction.***



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada 